



## SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 17 Mars 2022

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

**Délibération N° 06 – 2022**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

**L'an deux mille vingt-deux**, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Charmes sur Rhône, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **31**

Qui ont pris part au vote : **33**

Date de convocation du Comité : **10 Mars 2022**

**Etaient présents** : MM. ALIBERT Christian (Pouvoir de JULIEN Brice), BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CIMAZ Michel, CLAVERIE Jean-Yves, DIETRICH David, FRECHET Marcel, GERLAND Brice, GIBAUD Philippe, LA RUSSA Gilbert, LEBRE Gilles, LYONNAIS Patrice (Pouvoir de MATHIEU Clémence), MOUNIER Maxence, PICCOTTI Bernard, REYNAUD Régis, THOMAS Christophe, SEIGNOBOS Éric,

Mmes BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, FINIELS Martine (Suppléante), MACHISSOT Ginette, MONDON Catherine (Suppléante), MORIN-PATÉ Édith (suppléante), PEYROUSE-VETTER Roselyne, PRALY Thérèse, SIMON Anne, TAKES Karine, TERROT-DONTEWILL Anne, TRACOL Germaine.

**Suppléants non votants** :

**Etaient Absents** : MM. KERENFORT Jean-Paul, MOUNIER Fabien, BOUCHARDON Benoit, BRERO Laurent, CHABOUD Stéphan, CHAREYRON André, CHARRETTE Joël, COMTE Jean-Paul, COULMONT Hervé, DARNAUD Mathieu, de TRUCHIS Michel, DEFAIVRE Claude, DELOCHE Michel, DROGUET Xavier, DURAND Gilles, JULIEN Brice (Pouvoir à ALIBERT Christian), LAFAGE Stéphane, LEBRAT Jérôme, RIAILLON Jean, RICOU-CHARLES Yvan, ROMAIN Christian, GARAYT Frédéric, LE GALL Matthieu, Mmes ALLEMAND Bertille, BESSET Véronique, CAUBET Caroline, MATHIEU Clémence (Pouvoir à LYONNAIS Patrice), ROSSI Bénédicte

**Secrétaire de séance** : Mme BSERENI Stella

## **Délibération N° 06 – 2022**

### **OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

**LES RAPPORTEURS : Madame BSERENI Stella et Monsieur BOUVIER Gilbert,  
Vice-Présidents.**

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant qu'un débat sur les orientations du budget est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2022 joint,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

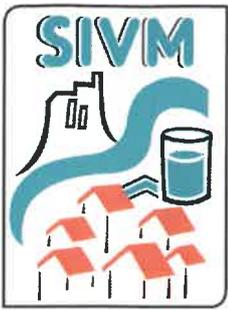
-de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
**Christian ALIBERT**



**Transmis au contrôle de légalité le 19 Mars 2022**



## **COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2022**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2022**

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### PRESENTATION GENERALE

### BUDGET EAU POTABLE

#### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### A. Dépenses de Fonctionnement

- 1. Charges générales*
- 2. Charges de personnel*
- 3. Indemnités des élus*
- 4. Charges financières*
- 5. Prévisions Budgétaires*

##### B. Recettes de fonctionnement

- 1. Recettes d'Exploitation*
- 2. Recettes Exceptionnelles*
- 3. Excédent antérieur reporté*
- 4. Prévisions Budgétaires*

##### C. Résultat de fonctionnement

#### II. SECTION D'INVESTISSEMENT

##### A. Dépenses d'Investissements

- 1. Répartition et évolution des dépenses d'Investissements*
- 2. Etudes*
- 3. Achats de Terrains*
- 4. Travaux*

##### B. Recettes d'Investissements

*Répartition et évolution des recettes d'Investissement 2020*

##### C. Résultat d'Investissement

##### D. Prévisions Budgétaires 2022

#### III. ETAT DE LA DETTE

1. Chiffres clés 2021
2. Chiffres clés 2022

### BUDGET DECI

#### I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### III. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 ET PREVISIONS BUDGETAIRES

#### IV. INVESTISSEMENT ET SCHEMA DIRECTEUR

## INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif modifié par l'article 107 de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015.

Ce rapport donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique qui est ensuite transmise au représentant de l'Etat et aux communes-membres.

La fusion des 2 anciens syndicats d'eau potable pour donner vie au Syndicat Crussol Pays de Vernoux commence à produire ses effets, avec de réelles économies d'échelle en termes de dépenses de fonctionnement et une harmonisation tarifaire de plus en plus nette.

Le territoire du syndicat s'est étendu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec l'intégration de 5 nouvelles communes du territoire de la CAPCA :

- Beauchastel
- La Voulte sur Rhône
- Saint-Fortunat sur Eyrieux
- Saint-Laurent du Pape
- Saint-Vincent de Durfort

Ainsi que l'intégration du Syndicat Rhône Eyrieux.

2022 verra la finalisation, à l'échelle de notre syndicat, du nouveau schéma directeur initié en 2020.

En collaboration avec la caisse des dépôts, nous allons anticiper le financement des investissements défini par ce schéma directeur.

Un bureau d'étude, financé par la caisse des dépôts, est en charge de mettre en adéquation le besoin en investissement et le besoin en financement. Le résultat de cette étude, prévu pour septembre 2022, permettra de déterminer de façon éclairée le montant des emprunts nécessaires au financement des actions plébiscitées par le schéma directeur.

En effet, après 3 années pendant lesquelles le syndicat a réussi à investir sans emprunts, grâce à la mobilisation de sa capacité d'autofinancement mais surtout grâce à l'accompagnement financier d'organismes tels que l'Agence de l'Eau, le Département et l'Etat, les possibilités de soutien financier de ceux-ci semblent s'assombrir.

En 2021, nous étions dans la dernière année du contrat signé en 2019 avec l'Agence de l'Eau, contrat de financement de plus de 2.8 millions d'euros de travaux, avec un taux d'aide moyen de 51%.

L'ensemble des opérations ciblées dans ce contrat ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Un nouveau contrat portant sur la période 2022-2025 est en cours d'établissement, mais avec des perspectives de financement bien inférieures.

## PRESENTATION GENERALE

### LES COMMUNES ADHERENTES

**28 communes** composent désormais le Syndicat et lui ont délégué leur compétence dans le domaine de l'alimentation en eau potable mais aussi de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

Alboussière, Beauchastel, Boffres, Champis, Charmes-Sur-Rhône, Châteaubourg, Châteauneuf De Vernoux, Cornas, Gilhac-et-Bruzac, Guilhaud-Granges, La Voulte-sur-Rhône, Plats, Saint-Appolinaire-De-Rias, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Georges-Les-Bains, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-Le-Roux, Saint-Laurent du Pape, Saint-Maurice-En-Chalencon, Saint-Michel-De-Chabrilanoux, Saint-Péray, Saint-Romain-De-Lerps, Saint-Sylvestre, Saint-Vincent de Durfort, Silhac, Soyons, Toulaud et Vernoux-En-Vivarais.

	Nombre d'Habitants Desservis	Nombre d'Abonnés	Longueur de réseau (km)
Canton de Vernoux - CC 2 Chênes	9 981	5 185	402
Guilhaud Granges	11 204	6 369	84
Ex SVM St Péray	18 888	9 014	489
St Laurent du Pape	1 605	780	30
La Voulte sur Rhône	5 046	2 663	55
Beauchastel	1 851	872	26
Saint-Fortunat sur Eyrieux	789	450	21
Saint-Vincent de Durfort	274	241	13
<b>TOTAL</b>	<b>49 638</b>	<b>25 574</b>	<b>1 120</b>

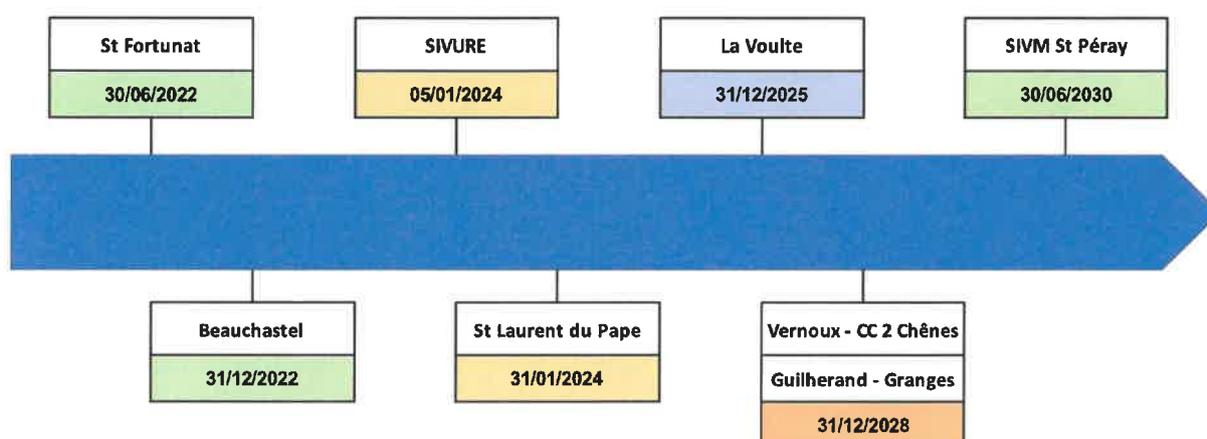
### L'EFFECTIF

L'effectif du syndicat se composait en 2021 d'un agent technique à temps complet et de 2 agents administratifs à temps non complet.

Suite aux départs de 2 personnes (agent technique et un agent administratif), l'effectif 2022 sera composé d'un poste de direction (temps complet) et un agent administratif (temps complet).

## LE MODE DE GESTION

La gestion du service eau potable est déléguée via 8 contrats de Délégation de Service Public avec le même exploitant, VEOLIA EAU, dont les dates de fin de contrat sont présentées ci-dessous :



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL - PAYS DE  
VERMOUX



Cartes des contrats d'eau potable  
SCPV et communes associées

DESINE LE 25/02/2022 PAR E.P.

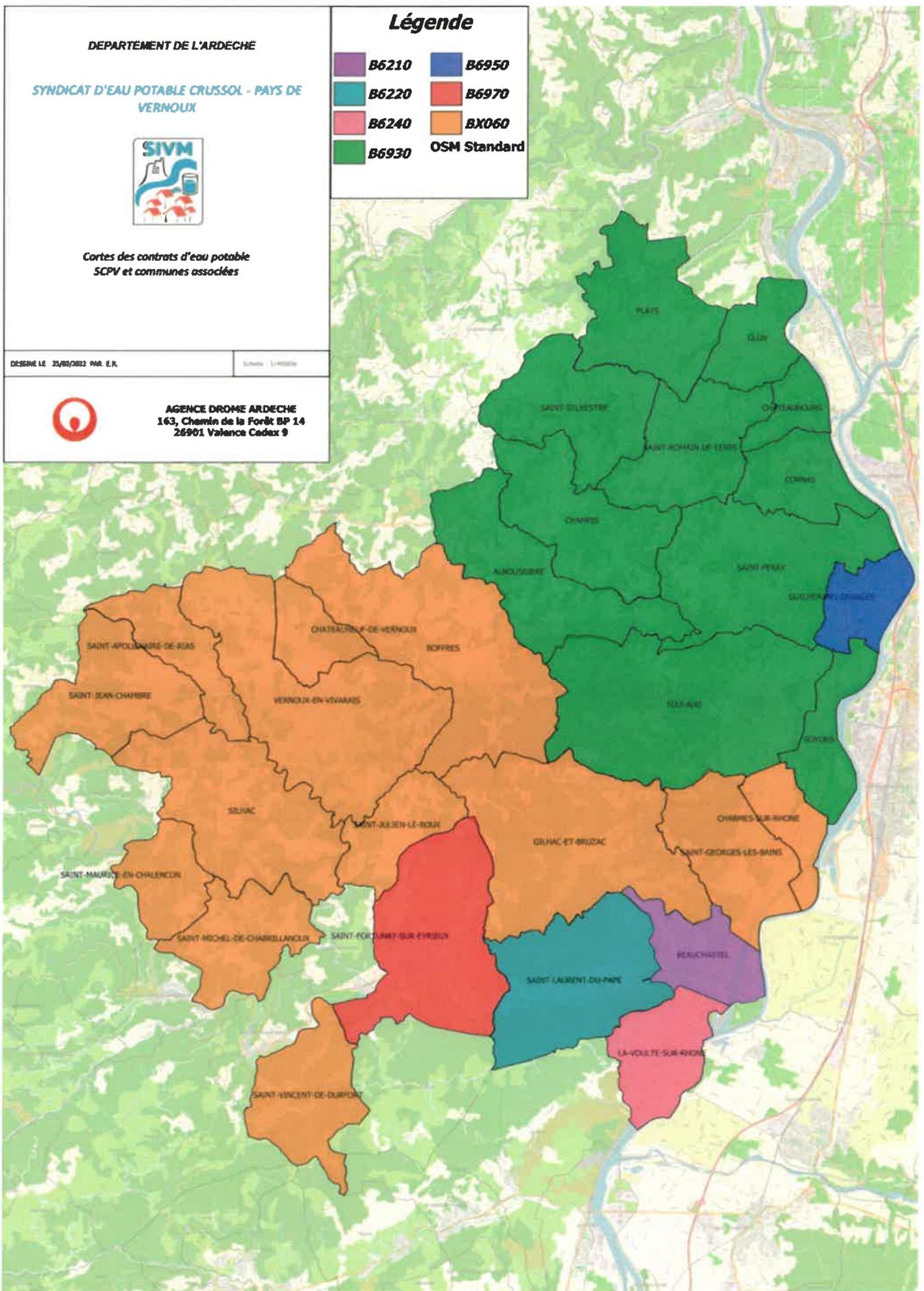
Echelle 1:40000



AGENCE DROME ARDECHE  
163, Chemin de la Forêt BP 14  
26901 Valence Cedex 9

### Légende

B6210	B6950
B6220	B6970
B6240	BX060
B6930	OSM Standard



## LE PRIX DE L'EAU

Depuis 20218, le Syndicat s'est engagé dans une démarche d'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble des communes adhérentes.

La part délégataire ne pouvant être harmonisée qu'au cours du regroupement des contrats de DSP et donc selon les dates d'échéances des contrats en cours, la seule marge de manœuvre du syndicat concerne la part syndicale.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la part fixe syndicale (abonnement) sera identique sur l'ensemble des 28 communes.

Celle-ci sera conditionnée au diamètre du contrat :  
(Montant annuel HT)

Diamètre du compteur	Tarif 2022
Inférieur ou égal à 15 mm	17,00 €
20 mm	30,70 €
25 mm	68,20 €
30 mm	68,20 €
40 mm	122,90 €
50 mm	191,20 €
60/65 mm	273,10 €
80 mm	484,80 €
100 mm	751,10 €
150 mm	1 638,80 €

Le Syndicat poursuivra l'harmonisation de la part proportionnelle, avec pour objectif une harmonisation totale dans les prochaines années.

Montant Part Variable selon secteur : (en € HT par M3 consommés)

	de 0 à 1800 m3/an	à partir de 1801 m3/an
Guilherand Granges	0,3000 €	0,3000 €
St Vincent de Durfort		
Beauchastel		
La Voulte sur Rhône	0,4200 €	0,4000 €
St Laurent du Pape	0,4345 €	0,4000 €
Ex SIVM St Péray	0,6600 €	0,4000 €
Ex SIVOM Vernoux		
Ex CC 2 Chênes		
Saint Fortunat sur Eyrieux	0,6731 €	0,4000 €

Soit un prix TTC au M3 (base 120 M3)

	Prix TTC au M3	
	2021	2022
Guilherand Granges	1,24 €	1,30 €
Beauchastel	1,33 €	1,48 €
La Voulte sur Rhône	1,87 €	2,02 €
St Laurent du Pape	2,03 €	2,16 €
Ex SIVM St Péray	2,27 €	2,27 €
St Vincent de Durfort	1,84 €	2,32 €
Ex CC 2 Chênes	2,51 €	2,65 €
Ex SIVOM Vernoux	2,75 €	2,70 €
Saint Fortunat sur Eyrieux	2,89 €	2,82 €

## BUDGET EAU POTABLE

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

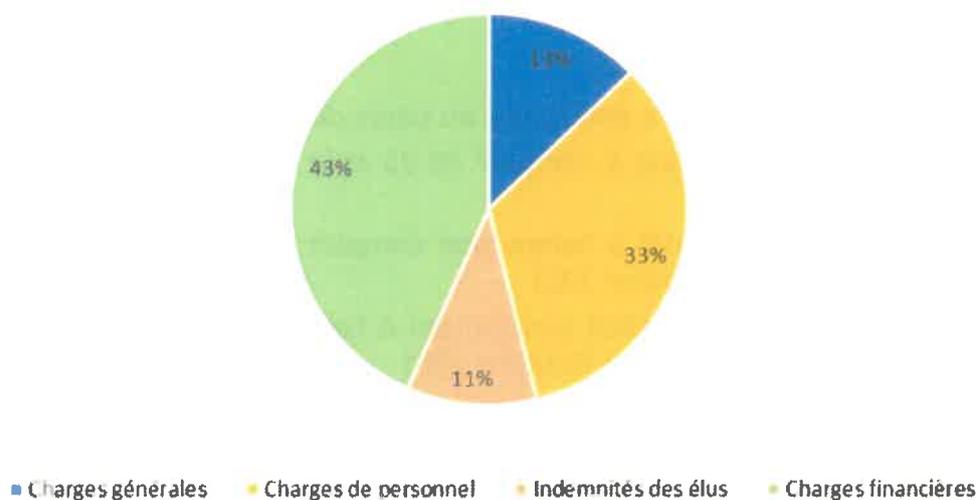
#### A . Dépenses de Fonctionnement

Charges de Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020-2021
Charges générales	50 883,18 €	39 436,21 €	-22%
Charges de personnel	113 251,22 €	103 570,21 €	-9%
Indemnités des élus	47 035,76 €	32 947,17 €	-30%
Charges financières	147 503,01 €	134 391,00 €	-9%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>358 673,17 €</b>	<b>310 344,59 €</b>	<b>-13%</b>

Les charges de fonctionnement poursuivent leur baisse continue depuis 2018, avec baisse de 13% depuis 2020.

Depuis la création du Syndicat en 2018, ces charges ont été réduites de 32%.

Répartition des principales charges de fonctionnement  
(hors opérations d'ordre et hors charges exceptionnelles)



## 1.Charges générales

Des dépenses spécifiques ont été réalisées en 2020, non renouvelées en 2021, expliquant la baisse de certains postes :

- Les coûts d'analyse d'eau aux nouveaux captages du Puits des Iles, non poursuivies en 2021 (Compte Etudes et Recherches)
- Les frais liés à la signature des marchés à accord cadre (Honoraires)
- Les frais liés à la publication des annonces légales pour le renouvellement du contrat de DSP sur le territoire de l'ex SIVOM de Vernoux et de l'ex CC 2 Chênes (frais de publication)

**Le budget 2022 devra anticiper des frais d'honoraires tels que :**

- Honoraires et frais de publication pour la consultation d'un bureau d'études en charges des contrats de DSP (Audit, assistance pour consultation de nouveaux contrats...)
- Honoraires et frais de publication en vue du renouvellement des marchés de travaux à bons de commande. En effet, les marchés de travaux en cours arrivent à échéance au 31.12.2022 et il convient d'anticiper leurs renouvellements.
- Honoraires pour achats de terrains (périmètre du Puits des Iles, Terrain pour la Maison de l'Eau...)

**Le budget « Réceptions » sera également réévalué afin de prendre en compte les dépenses relatives à la communication autour de la nouvelle identité du Syndicat (nouveau nom, nouveau logo...)**

## 2.Charges de personnel

L'effectif du Syndicat a connu plusieurs évolutions au cours de l'exercice 2021 :

- Détachement de l'agent technique à compter du 23 Août 2021 pour une durée d'un an.
- Mutation d'un agent administratif à temps non complet (70%) auprès d'une autre collectivité à partir du 15 Septembre 2021
- Recrutement d'un agent administratif contractuel à temps non complet (80%) pour une durée de 6 mois à compter du 03 Octobre 2021
- Création d'un poste de direction à temps complet à partir du 1er octobre 2021.

Compte tenu des mouvements de personnel intervenus ces 2 dernières années, l'analyse de l'évolution des charges de personnel ne semble pas pertinente.

Il est à noter que l'année 2022 se devra d'être une année de stabilisation des postes, avec l'évolution du poste d'agent administratif à temps non complet vers un poste à temps complet.

De plus, une réflexion sur un poste technique devra être menée (recrutement, mise à disposition par une autre collectivité, recours systématique à des cabinets d'études...).

Le changement de statuts des agents en poste (agents contractuels au lieu d'agents de la fonction publique) a entraîné une répartition différente des charges de rémunération (hausse du salaire brut et des cotisations URSSAF, compensée par une baisse des primes et des cotisations retraites)

### 3. Indemnités des élus

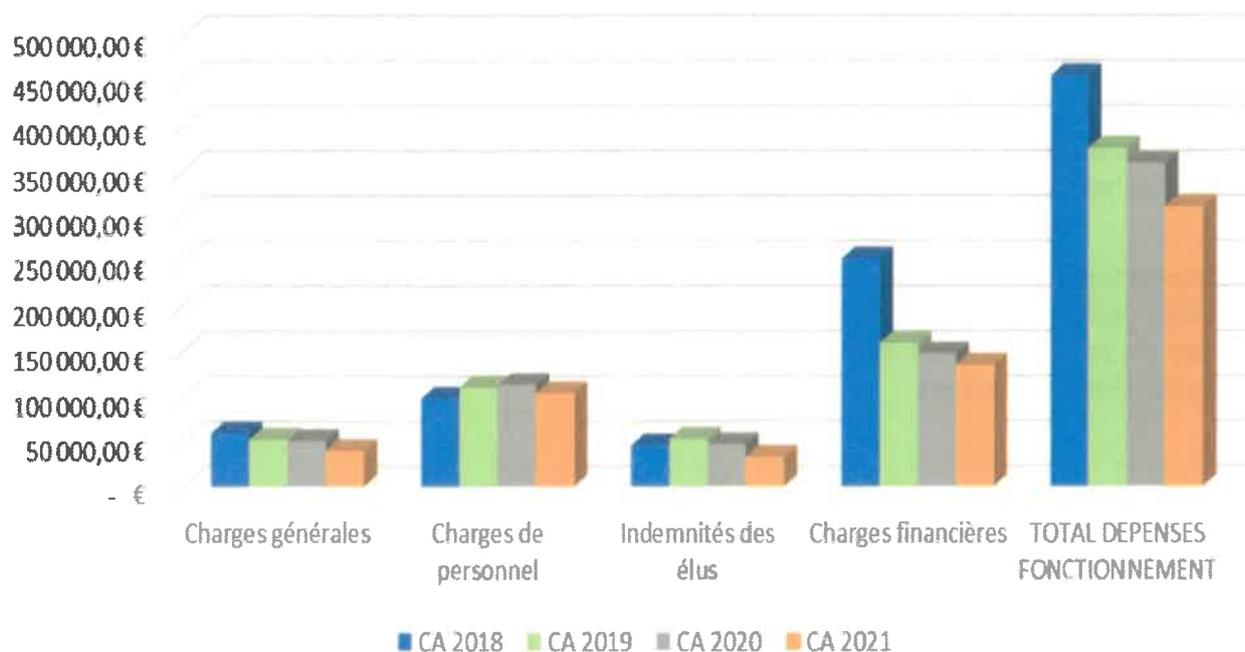
Les indemnités des élus resteront stables sur 2022, le nombre d'élus étant maintenu.

### 4. Charges financières

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté, le montant des intérêts des emprunts poursuit sa baisse en 2021.

Suite à l'adhésion de nouvelles communes, le Syndicat supportera en 2022 de nouvelles échéances d'emprunts, augmentant ainsi les charges d'intérêts.

## Evolution des principales charges de fonctionnement



## 5. Prévisions Budgétaires 2022

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Charges générales	50 883,18 €	86 040,00 €	39 436,21 €	75 300,00 €
Charges de personnel	113 251,22 €	135 050,00 €	103 570,21 €	135 000,00 €
Indemnités des élus	47 035,76 €	34 300,00 €	32 947,17 €	34 000,00 €
Charges financières	147 503,01 €	153 500,00 €	134 391,00 €	153 500,00 €
Charges exceptionnelles	- €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
Amortissements des immobilisations	747 449,05 €	995 525,00 €	994 060,77 €	1 156 000,00 €
Virement à la section d'investissement	- €	363 185,00 €	- €	550 000,00 €
Ch 022 Dépenses imprévues		15 000,00 €	- €	4 875,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 106 122,22 €</b>	<b>1 797 600,00 €</b>	<b>1 304 405,36 €</b>	<b>2 123 675,00 €</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>689 383,56 €</b>		<b>592 266,03 €</b>	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 026 008,85 €</b>		<b>633 676,03 €</b>	

## B.Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 1 620 494.56 € pour 2021, soit une hausse de 6% par rapport à 2020.

### 1.Recettes d'Exploitation

#### - Ventes d'Eau aux abonnés :

Les recettes liées aux ventes d'eau aux abonnés représentent 95% des recettes réelles de fonctionnement, avec l'encaissement de 1 532 236.05 € en 2021, soit une hausse de 9% par rapport à 2020.

Cette évolution peut s'expliquer par la poursuite de la politique d'harmonisation du prix de l'eau sur le territoire syndical.

En effet, sur l'exercice 2021, le montant de l'abonnement annuel a été harmonisé sur l'ensemble des 23 communes.

Cette politique sera poursuivie en 2022 avec un abonnement identique sur les 28 communes du Syndicat.

#### - Ventes d'eau aux autres collectivités :

Il s'agit principalement de la vente d'eau au SIVU de Lamastre. En 2021, cette recette n'a pas été comptabilisée et sera régularisée sur l'exercice 2022.

#### - Participation des riverains aux extensions de réseau :

Sur 2021, plus de 17 400€ de recettes sont liées à la participation des riverains aux extensions de réseau, notamment sur la Commune de Châteauneuf de Vernoux et Saint Jean Chambre.

Ce type de recettes étant dépendant des demandes d'extension des riverains, aucune somme ne sera prévue pour 2022.

Pour rappel, les demandes d'extension sont soumises à règlement, avec participation du Syndicat à hauteur de 40% du projet (dans la limite de 5 000€ par branchement), le complément étant entièrement à charge des demandeurs.

## - Redevances versées par le fermier

Grâce à l'audit des contrats de DSP effectué en 2020, il a été mis en évidence que le fermier est redevable auprès du Syndicat de diverses redevances :

- Redevances d'occupation du domaine public selon le linéaire de canalisations.
- Redevances d'occupation du domaine public selon la surface d'emprise au sol des ouvrages bâtis.
- Redevances pour frais de contrôle

Ces redevances n'ayant pas été versées de façon régulière par notre délégataire, des régularisations ont été effectuées en 2020.

L'année 2021 représente une année « normale » de comptabilisation des ces éléments, hormis la redevance d'occupation des sols sur les ouvrages bâtis, qui devrait pouvoir être régularisé sur 2022.

## 2.Recettes Exceptionnelles

- **L'assurance du personnel** a permis de percevoir le remboursement d'une partie du salaire d'un agent en mi-temps thérapeutique en début d'année, pour environ 4 300€.

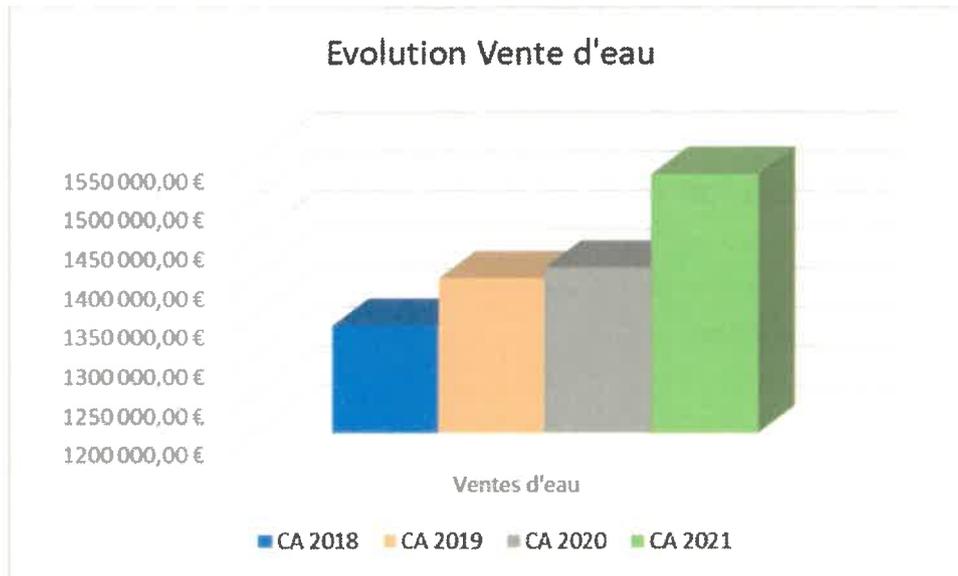
### - **Indemnités de fin de contrat :**

Suite au renouvellement de contrat de DSP, notre délégataire était redevable d'une indemnité de fin de contrat d'un montant de 22 972.61€.

- **Sur l'année 2022**, des recettes exceptionnelles devraient être perçues par le Syndicat :
  - o Offres de concours des Communes de Guilhaud-Granges et Soyons pour participation à des travaux réalisés sur ces communes.
  - o Versement des excédents éventuels de la CAPCA sur l'exploitation du service eau potable sur les communes de La Voulte sur Rhône, Beauchastel, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Laurent du Pape et Saint-Vincent de Durfort sur les années 2020 et 2021. Ces données ne seront connues qu'après vote du compte administratif du budget eau Potable de la CAPCA (Avril 2022) et ne seront donc pas prises en compte dans l'élaboration du budget primitif du Syndicat.

### 3. Excédent Antérieur Reporté

- Enfin, les recettes de fonctionnement sont complétées par l'excédent antérieur reporté, qui s'élève à 41 410€ en 2021.



### 4. Prévisions Budgétaires 2022

Recettes de Fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Excédents antérieurs reportés	336 625,29 €	41 410,0 €	41 410,00 €	49 874,95 €
Remboursement des Frais de personnel	20 077,53 €	- €	4 358,85 €	- €
Ventes d'eau	1 411 973,17 €	1 441 600,0 €	1 532 236,05 €	1 656 000,00 €
Participation Extension de réseaux	11 369,77 €	- €	17 414,60 €	- €
Participation des communes	- €	- €	- €	40 000,00 €
Redevances occupation domaine public	59 790,92 €	12 000,0 €	15 355,40 €	15 000,00 €
Redevances pour frais de contrôle	28 124,78 €	25 000,0 €	27 838,19 €	27 000,00 €
Autres produits	1 038,25 €	290,0 €	23 272,61 €	300,00 €
Produits financiers	19,97 €		18,86 €	0,05 €
Amortissements des subventions	263 111,39 €	277 300,0 €	276 176,83 €	335 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>2 132 131,07 €</b>	<b>1 797 600,00 €</b>	<b>1 938 081,39 €</b>	<b>2 123 675,00 €</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>689 383,56 €</b>		<b>592 266,03 €</b>	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 026 008,85 €</b>		<b>633 676,03 €</b>	

### C. Résultat de fonctionnement

Le budget de l'eau présente un excédent de 592 266.03€ € sur l'exercice 2021, hors excédents antérieurs reportés de 41 410.00 €.

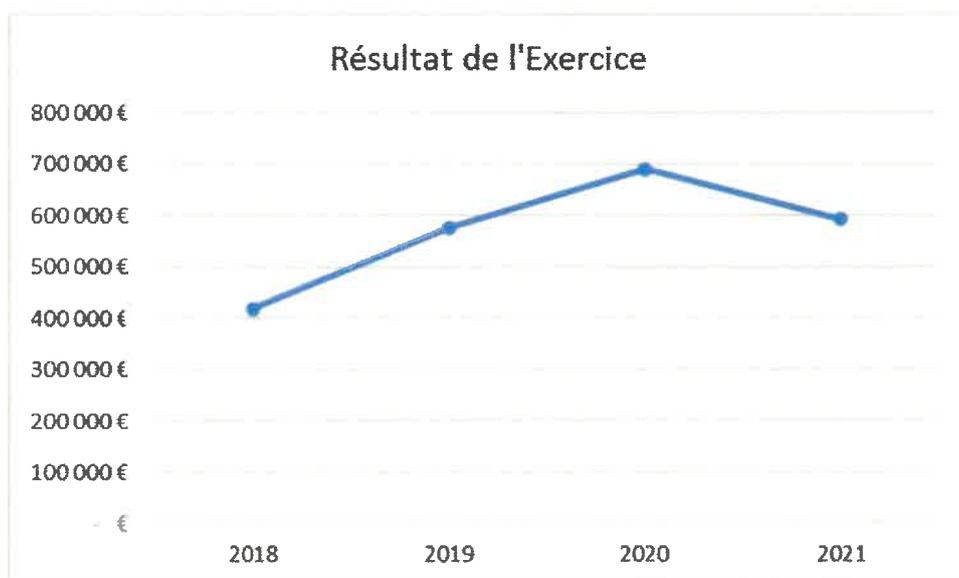
L'excédent total à fin 2020 est donc de 633 676.03€ (cumul de ces 2 montants).

Il sera proposé d'affecter de l'excédent total :

- la somme de 583 801.08 € à la section d'investissement
- de reporter 49 874.95 € au compte 001 d'excédent reporté

Les résultats du Syndicat Rhône Eyrieux au 31 Décembre 2021 devront être repris par le Syndicat sur l'exercice 2022.

La procédure de transfert étant en cours, ces résultats ne sont pas intégrés.



## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Dépenses d'Investissements

#### 1. Répartition et évolution des dépenses d'Investissements

Dépenses Réelles d'Investissements	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Emprunts	348 223,65 €	353 466,91 €	361 003,81 €	351 192,71 €
Achat terrains	27 960,00 €			3 468,00 €
Travaux	1 638 357,69 €	1 532 382,35 €	1 431 242,21 €	2 188 382,16 €
Etudes			95 051,50 €	74 198,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 014 541,34 €</b>	<b>1 885 849,26 €</b>	<b>1 887 297,52 €</b>	<b>2 617 241,37 €</b>

#### 2. Etudes

Sur l'année 2021, plusieurs études ont été poursuivies :

##### Le schéma directeur AEP

Cette étude est primordiale afin d'avoir une vision objective du réseau et de son fonctionnement sur l'ensemble de notre territoire et de pouvoir établir un plan pluriannuel d'investissements. La réalisation du Schéma directeur est un élément déterminant dans l'obtention de financement des travaux ciblés dans celui-ci.

Cette étude reçoit le soutien financier de l'Agence de l'Eau (50%) ainsi que du département (30%).

Cette étude se terminera en 2022, avec un rendu prévu pour le printemps.

##### Etude Intégration de nouvelles communes

Au cours de l'année 2021, une étude a été lancée pour étudier l'impact technique, financier et juridique de l'intégration de 5 nouvelles communes et du SIVURE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

La prestation, d'un montant de 17 600€ comprend également la mise en œuvre de la procédure d'adhésion (rédaction des délibérations, transferts comptables, reprises des contrats en-cours...).

Cette étude reçoit le soutien financier de l'Agence de l'Eau (50%)

### Audit technique, financier et juridique des contrats de DSP en cours

Si l'année 2021 a permis de finaliser les audits des contrats de DSP de l'ancien territoire syndical, 2022 sera consacrée à l'audit financier des contrats de DSP du territoire intégré au 01 Janvier 2022.

De plus, les différentes échéances des contrats de DSP en cours vont imposer au Syndicat des procédures de négociation d'avenants, de fin de contrats, procédures de consultation pour les nouveaux contrats au cours des années à venir.

Le syndicat a lancé une consultation pour signer un accord cadre à bons de commande avec un cabinet d'études spécialisé dans ce type de procédure.

Cette consultation devrait aboutir fin juin 2022.

### Puits des Iles - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Afin de poursuivre le projet de mise en service des nouveaux captages sur la commune de Soyons (puits des Iles), la procédure légale de Déclaration d'Utilité Publique sera lancée sur 2022.

Le Syndicat est aidé dans cette démarche par le Cabinet Géo Plus.

ETUDES	TOTAL MANDATE SUR 2021	RAR 2021	SUBVENTIONS ENCAISSEES SUR 2021	RAR SUBVENTIONS 2021
Etudes relatives aux contrats DSP	13 475,00 €	6 000,00 €		
Schéma directeur	32 723,50 €	105 000,00 €	24 059,00 €	58 441,00 €
Audit Intégration 5 Nouvelles communes	28 000,00 €	3 000,00 €		8 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 198,50 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>24 059,00 €</b>	<b>67 241,00 €</b>

ETUDES	BUDGET PRIMITIF 2022
Audit financier nouveaux contrats DSP	6 000,00 €
DUP Puits des iles	31 000,00 €
Etude diverses	13 000,00 €
<b>Total Frais Etudes</b>	<b>50 000,00 €</b>

### 3.Achats de Terrain

Suite à la procédure de DUP du Puits des Iles, le syndicat se verra dans l'obligation de se porter acquéreur des terrains situés dans le périmètre immédiat des puits de pompage, périmètre déterminé par l'hydrogéologue.

De plus, la collectivité maintient son projet de « Maison de l'Eau », ce qui nécessite de trouver un terrain adéquat.

De ce fait, un budget de 100 000€ sera alloué en 2022 à l'acquisition de terrains.

### 4.Travaux

Pour rappel, le syndicat a signé un accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'extension, renforcement et renouvellement de réseaux sur la période 2020-2022.

Cet accord cadre a été découpé en 3 lots :

**-Lot 1 : Secteur Vallée du Rhône : St Péray, Soyons, St Georges, Charmes, Guilhaud et Cornas.**

- Groupement d'Entreprises SOGEA RHONE-ALPES - Agence COCA SUD-EST (Mandataire) - SAS CHAPON TP - RAMPA TP  
Montant annuel maximum de travaux : 820 000€ HT

**-Lot 2 : Secteur Vallée du Rhône en Zone Rurale : Châteaubourg, Plats, St Romain de Lerps et Touloud.**

- Groupement d'Entreprises SOGEA RHONE-ALPES - Agence COCA SUD-EST (Mandataire) - SAS CHAPON TP - RAMPA TP  
Montant annuel maximum de travaux : 300 000€ HT

**-Lot 3 : Secteur du plateau en Zone Rurale : Alboussière, Boffres, Châteauneuf de Vernoux, Champis, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Julien Le Roux, Saint Jean Chambre, Saint Maurice en Chalencon, Saint Michel de Chabrilanoux, Saint-Sylvestre, Silhac et Vernoux en Vivarais.**

- Groupement d'Entreprises BOUCHARDON SA (Mandataire) - SAS CHAPON TP - SARL GERLAND  
Montant annuel maximum de travaux : 720 000€ HT

Ce marché arrivant à échéance à fin 2022, il convient de prévoir de lancer une nouvelle consultation pour renouveler ce type de marché.

La répartition des lots devra notamment être revue, afin d'inclure l'ensemble des 28 communes.

### Listing des travaux réalisés en 2021 :

INTITULE PROJET	TOTAL MANDATE SUR 2021	RAR 2021	SUBVENTIONS ENCAISSEES SUR 2021	RAR SUBVENTIONS 2021
BOFFRES Tardivon			18 586,00 €	
Quartier Séverin Chaban			41 452,00 €	
GILHAC ET BRUZAC La Maisonneuve			15 501,00 €	
ST MICHEL CHABRILLANOUX Bel Air			45 943,00 €	
SAINT JEAN CHAMBRE Extension Quartier Agrevou			8 755,00 €	
SILHAC Quartier Viougeas			14 099,00 €	
Travaux divers (mise à la côte BAC...)	23 065,65 €			
CHAMPIS Quartier La Garina	14 355,51 €			
st Romain de Lerps Quartier préchamier	11 077,99 €			
St Romain de Lerps - La Valette - dévoiement crèche	18 838,50 €			
GUILHERAND-GRANGES Rue Anatole France	117 799,37 €		- €	
ST Georges les Bains - Rue du Prieuré	27 449,50 €			
Pont de Charmes	66 060,00 €	- €		
GILHAC ET BRUZAC Quartier Boussenac	12 177,60 €	- €		
SAINT PERAY Avenue de Coubertin	4 500,00 €			
Puits des Iles	18 816,96 €			
BOFFRES Quartier Les Brets	22 092,17 €	- €	15 400,00 €	
SAINT PERAY - Avenue de Tassiny	2 193,00 €	- €	82 754,76 €	
SILHAC Quartier Fontbonne	76 116,00 €		37 407,00 €	
SAINT PERAY - Chemin de Hongrie + Vieux Pont	221 091,94 €	- €	121 059,69 €	
CHARMES Chemin de Deme Tranche Feme	92 384,50 €		46 193,00 €	
CHARMES Chemin de Deme Tranche Conditionnelle	31 697,50 €		15 850,00 €	
CHAMPIS La Michelas	14 855,20 €		10 399,00 €	
Interconnexion St Maurice en Chalencon	6 893,83 €		82 659,20 €	
ALBOUSSIERE Les Chatenelles Phase 1 et 2	290 581,70 €		79 506,60 €	84 000,00 €
VERNOUX - Rue de la Tourette	315 616,12 €	115 000,00 €	171 850,00 €	171 850,00 €
Hauts de Chateauneuf et Boffres	571 760,31 €	35 000,00 €	406 427,00 €	73 000,00 €
Extension Hameau de Logueure	36 970,17 €	- €	6 906,00 €	3 934,00 €
ST MAURICE EN CHALENCON Les Alises	30 412,00 €	40 000,00 €		
ST SYLVESTRE Quartier Chelle	79 904,89 €	- €		
PLATS Quartier Coulanges	81 671,75 €	- €		
Réservoir St SYLVESTRE		380 000,00 €	135 100,00 €	135 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 188 382,16 €</b>	<b>570 000,00 €</b>	<b>1 355 848,25 €</b>	<b>467 884,00 €</b>

Le syndicat s'étant engagé à conditionner ses investissements aux subventions, 66% des dépenses relatives à l'exercice ont été financées par l'encaissement de subventions.

Le Syndicat s'est efforcé, sur l'année 2021, de poursuivre son engagement auprès de l'Agence de l'Eau en réalisant un maximum de travaux inscrits au contrat 2019- 2021.

De ce fait, la totalité de projets inscrits dans ce contrat ont donc été réalisés ou en cours de réalisation à fin 2021.

### Programmation 2022 :

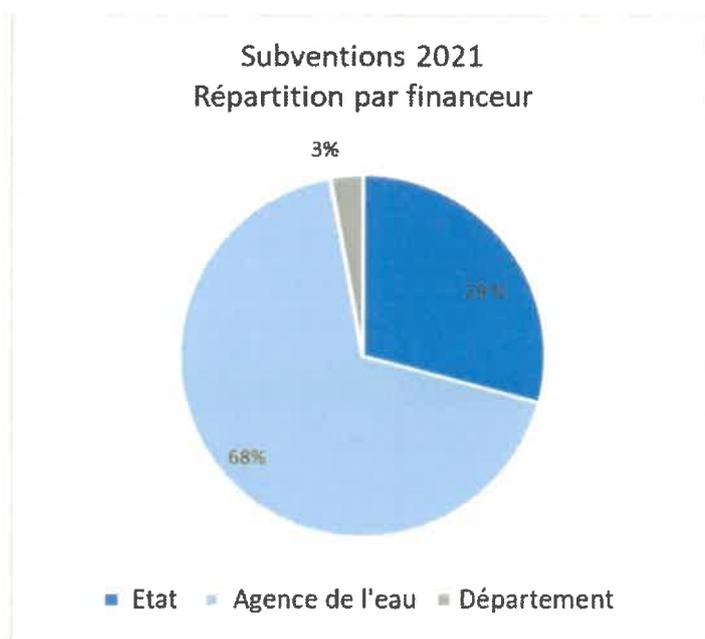
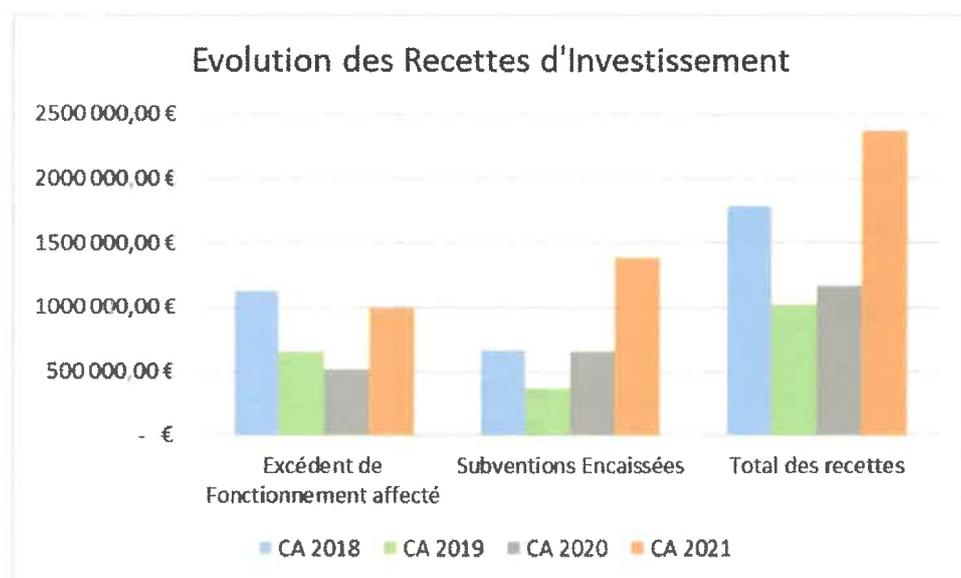
Intitulé du Projet	Montant estimatif des travaux	Subventions acquises
Extension Quartier Perusson Silhac	50 000,00 €	15 000,00 €
Extension Mialaret Vernoux	49 000,00 €	
Extension Silhac Vigouroux	21 650,00 €	
Ilotage	70 000,00 €	34 600,00 €
Travaux divers (devoiemnt canalisations, mise à la côte de BAC...)	18 100,00 €	
Vernoux Rue de l'Hôpital (Travaux + MO)	39 250,00 €	
Soyons Maison Médicale	37 500,00 €	
St Peray Coubertin	60 000,00 €	
St Peray - Chemin du roussier	32 500,00 €	
Soyons VALRIM	27 500,00 €	
ST Vincent de Durfort (télégestion, chloration...)	32 000,00 €	
Charmes - Le vertel	90 000,00 €	
GG - Rue Marc Bouvat	186 500,00 €	
<b>Total Compte 21531 Réseaux</b>	<b>714 000,00 €</b>	
La Voulte	730 000,00 €	
Beauchastel Ile Blaud	190 000,00 €	
St Laurent du Pape	783 000,00 €	
<b>Total Compte 2315 Travaux en cours</b>	<b>1 703 000,00 €</b>	
St Maurice en Chalencon Les Alises		21 500,00 €
St Sylvestre Quartier Chelle		49 000,00 €
Plats Les Coulanges		13 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 417 000,00 €</b>	<b>133 850,00 €</b>

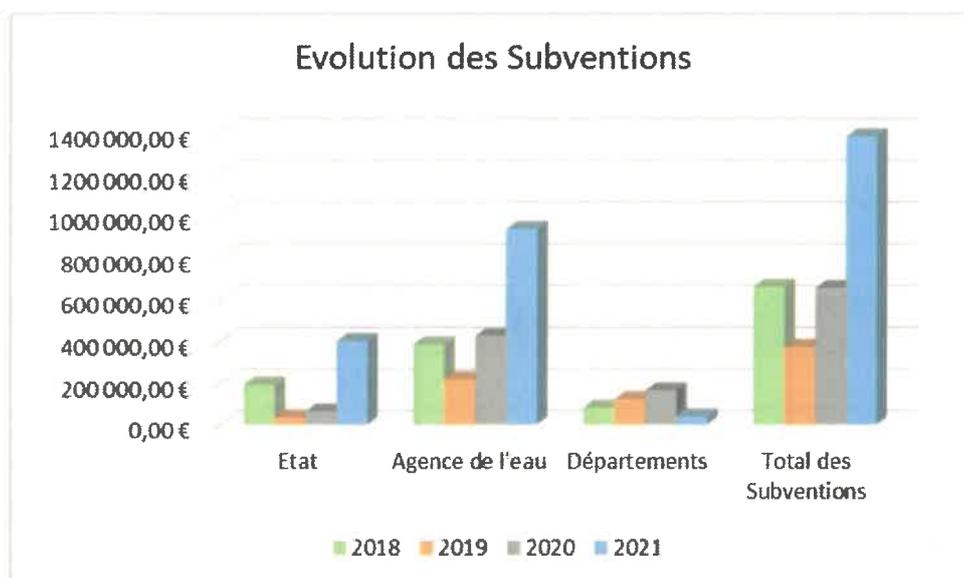
## B. Recettes d'Investissements

### Répartition et évolution des recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement proviennent du virement de la section d'exploitation, ainsi que des subventions obtenues :

Recettes d'Investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Excédent de Fonctionnement affecté	1 129 765,09 €	649 900,31 €	514 425,91 €	984 598,85 €
Subventions Encaissées	659 098,43 €	370 169,54 €	653 272,11 €	1 379 907,25 €
Total des recettes	<b>1 788 863,52 €</b>	<b>1 020 069,85 €</b>	<b>1 167 698,02 €</b>	<b>2 364 506,10 €</b>





Un nouveau contrat de financement est en cours de négociation avec l'Agence de l'Eau, avec un objectif de signature en septembre 2022.

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés au titre de la DETR 2022 pour les travaux prévus sur les communes de La Voulte, Beauchastel, Saint Laurent du Pape et Guilherand-Granges.

### C. Résultat d'Investissement

Pour la section investissement, le budget AEP dégage un excédent de 465 148€ sur l'exercice 2021.

Compte tenu du déficit antérieur, le déficit cumulé à fin 2021 est de 432 926€.

	2018	2019	2020	2021
Résultat de l'Exercice	239 751 € -	374 676 € -	237 507 €	465 149 €
Report des résultats antérieurs	- 525 643 € -	- 285 892 € -	- 660 568 € -	- 898 075 €
Résultat cumulé en fin d'exercice	- 285 892 € -	- 660 568 € -	- 898 075 € -	- 432 926 €

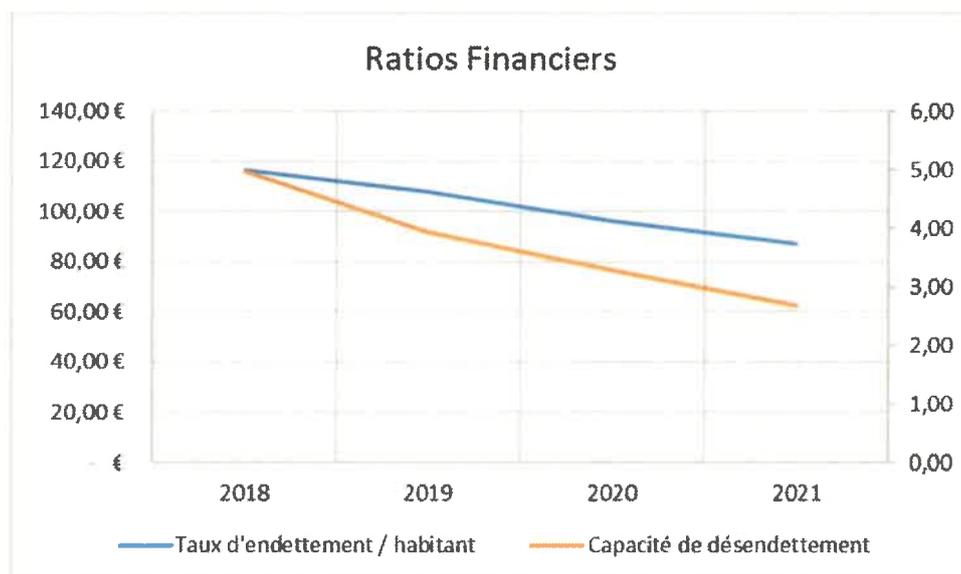
## D. PREVISIONS BUDGETAIRES 2022

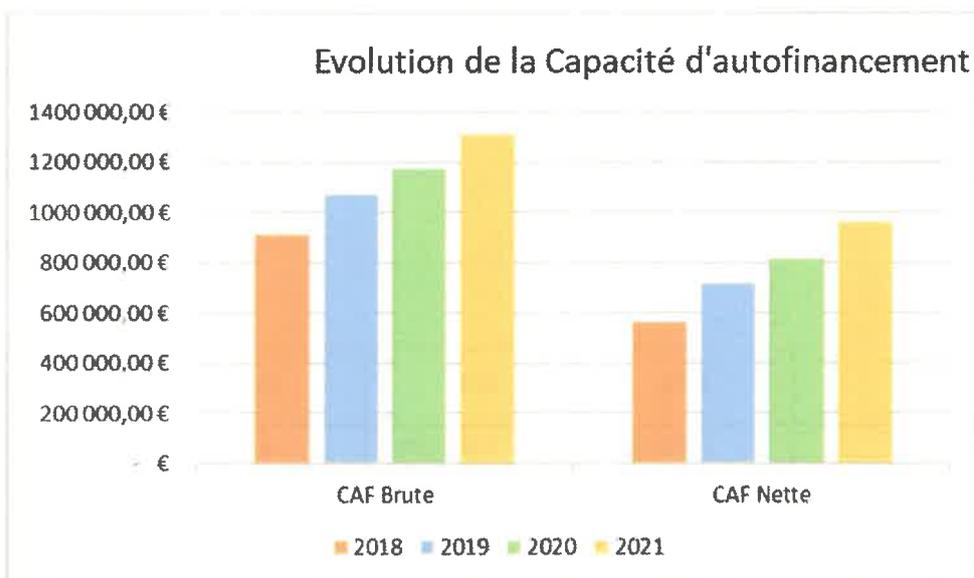
INVESTISSEMENT - DEPENSES	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	RAR + BP
Déficit Exercice Antérieur	898 074,75 €		432 926,08 €	432 926,08 €
Amortissement des Subventions	276 176,83 €	- €	335 500,00 €	335 500,00 €
Emprunts	351 192,71 €	- €	477 000,00 €	477 000,00 €
Frais d'étude	74 198,50 €	114 000,00 €	50 000,00 €	164 000,00 €
Terrains	3 468,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
Réseaux d'adduction d'eau	419 703,29 €		714 000,00 €	714 000,00 €
Matériel bureau et info.	- €	2 000,00 €	8 000,00 €	10 000,00 €
Mobilier	- €		10 000,00 €	10 000,00 €
Travaux en cours	1 768 678,87 €	570 000,00 €	1 703 000,00 €	2 273 000,00 €
Dépenses pour cpt de tiers (CNR/ADN)	14 107,17 €		15 823,92 €	15 823,92 €
Dépenses imprévues	- €			216 350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 805 600,12 €</b>		<b>3 846 250,00 €</b>	<b>4 748 600,00 €</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>465 148,67 €</b>			
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 432 926,08 €</b>			
INVESTISSEMENT - RECETTES	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	RAR + BP
Amortissement des biens	994 060,77 €	- €	1 156 000,00 €	1 156 000,00 €
Excédent fonctionnement affecté	984 598,85 €		583 801,08 €	583 801,08 €
Subventions	1 379 907,25 €	535 125,00 €	133 850,00 €	668 975,00 €
Emprunts	- €	- €	1 774 000,00 €	1 774 000,00 €
Virement section exploitation	- €		550 000,00 €	550 000,00 €
458201 - Encaissement CNR / ADN	14 107,17 €		15 823,92 €	15 823,92 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 372 674,04 €</b>	<b>535 125,00 €</b>	<b>4 213 475,00 €</b>	<b>4 748 600,00 €</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>465 148,67 €</b>			
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 432 926,08 €</b>			

### III. ETAT DE LA DETTE

#### 1. Chiffres clés 2021

	2018	2019	2020	2021
Capital restant dû au 31/12/N	4 538 440 €	4 208 545 €	3 847 203 €	3 495 801 €
Taux d'endettement par habitant	117 €	108 €	96 €	87 €
CAF Brute	910 557 €	1 070 077 €	1 173 722 €	1 310 149 €
CAF Nette	562 334 €	716 610 €	812 718 €	958 956 €
Capacité de désendettement en année	4,98	3,93	3,28	2,67





## 2. Chiffres clés 2022

L'annuité totale 2021 s'élève à environ **492 456 €** dont :

- 141 263 € d'intérêts et
  - 351 193 € de capital à rembourser,
- avec un capital restant dû au 31 Décembre 2021 d'environ **3 495 801 €**.

L'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des nouvelles communes implique le remboursement des emprunts contractés antérieurement par celles-ci et relatifs à la compétence eau potable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital restant dû s'élève donc **5 048 493 €**.

L'annuité totale 2022 est évaluée à **618 173€** dont :

- 150 108 € d'intérêts et
- 468 065 € de capital à rembourser.

Même si l'intégration des emprunts contractés par les structures intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dégradera la capacité de désendettement du syndicat, celle-ci devrait se maintenir à un niveau tout à fait acceptable et pourra supporter un nouvel endettement au cours des années à venir.

## ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

Année	Dette en Capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont	
			Intérêts + Frais	Amortissement
2022	5 048 493,44 €	618 172,86 €	150 108,63 €	468 064,23 €
2023	4 584 048,54 €	591 448,84 €	135 021,44 €	456 427,40 €
2024	4 130 795,26 €	591 708,35 €	120 396,59 €	471 311,76 €
2025	3 716 780,19 €	559 557,17 €	105 179,76 €	454 377,41 €
2026	3 267 836,76 €	549 072,72 €	89 857,18 €	459 215,54 €
2027	2 808 374,89 €	523 801,79 €	74 419,44 €	449 382,35 €
2028	2 358 766,70 €	401 376,28 €	59 056,42 €	342 319,86 €
2029	2 024 250,32 €	393 025,20 €	48 567,07 €	344 458,13 €
2030	1 679 792,19 €	388 924,17 €	37 940,93 €	350 983,24 €
2031	1 328 808,95 €	318 088,54 €	27 303,45 €	290 785,09 €
2032	1 038 023,86 €	259 665,44 €	18 518,29 €	241 147,15 €
2033	796 876,71 €	222 483,23 €	12 588,74 €	209 894,49 €
2034	586 982,22 €	133 288,77 €	7 757,55 €	125 531,22 €
2035	461 451,00 €	111 358,97 €	6 018,19 €	105 340,78 €
2036	356 110,22 €	110 880,00 €	4 376,53 €	106 503,47 €
2037	249 606,75 €	101 290,62 €	2 707,82 €	98 582,80 €
2038	151 023,95 €	67 040,81 €	1 420,50 €	65 620,31 €
2039	85 403,64 €	49 230,85 €	604,92 €	48 625,93 €
2040	36 777,71 €	10 048,96 €	268,40 €	9 780,56 €
2041	26 997,15 €	5 562,61 €	160,55 €	5 402,06 €
2042	21 595,09 €	5 154,76 €	126,16 €	5 028,60 €

## BUDGET DECI

Les Statuts du Syndicat Crussol-Pays de Vernoux annexés à l'Arrêté Préfectoral N°07-2017-12-28-010 du 28 décembre 2017 stipulent à l'article 2.2 - Compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » :

« Le syndicat exerce en lieu et place des collectivités adhérentes le service public de défense extérieure contre l'incendie, au sens de l'article L2225-2 du CGCT, incluant la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaire à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et des secours.

Une telle compétence incluant également la possibilité pour le Syndicat d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

Les points d'eau concernés sont exclusivement les hydrants (poteaux d'incendie, bouches incendie) alimentées par le réseau d'eau potable et les anciens réservoirs d'eau potable maintenant dédiés uniquement à l'utilisation de la défense incendie (homologués par le SDIS) ; et répertoriés dans l'annexe de l'arrêté municipal de DECI. »

Le syndicat est compétent pour les équipements raccordés au réseau public d'alimentation en eau potable, il intervient pour :

- le conseil aux collectivités adhérentes par l'étude et l'implantation de nouveaux poteaux d'hydrants incendie alimentés par le réseau public d'eau potable,
- la gestion du contrôle annuel de ces poteaux d'incendie,
- l'aide à la gestion de l'application du règlement départementale de défense extérieure contre l'incendie.

Cette gestion de la compétence DECI par le Syndicat, ne modifie ni les obligations de la commune, ni les pouvoirs du maire relatifs à la défense extérieure contre l'incendie.

L'exercice du pouvoir de police du maire n'est pas transféré au Syndicat.

Pour rappel, le contrôle des poteaux incendie est réalisé selon une périodicité de 2 ans :

- contrôle complet avec pesage (débit, pression) la 1ère année
- contrôle simple (sans pesage) la 2nde année.

Suite à une consultation initiée en 2019, la réalisation de ces contrôles s'effectue par le biais de notre délégataire Véolia dans la cadre des contrats de DSP.

Il conviendra de vérifier la prise en compte dans les contrats intégrés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de cette prestation, et/ou, à défaut, prévoir des avenants aux contrats.

Cette prestation permet de satisfaire aux exigences suivantes du règlement départemental, elle comporte :

- l'inventaire avec cartographie d'implantation des hydrants,
- la création d'une fiche synthétique pour chaque hydrant : numérotation des PEI (selon réglementation), état de fonctionnement, caractéristiques et photo numérique, qui sera intégrée dans le SIG eau Potable,
- le contrôle, avec la pesée des poteaux conformément à l'obligation réglementaire pour le Département de l'Ardèche d'une pesée tous les 2 ans,
- l'établissement d'un rapport de synthèse.

Les années sans pesée, il sera procédé à un contrôle des poteaux (vérification présence d'eau, état de fonctionnement, aspect extérieur/accès et pièces).

Une proposition de devis sur les réparations / mises aux normes à envisager sera établi par le délégataire directement à la Commune qui décidera de la suite à donner. Ces prestations sont à la charge de la commune qui se verra facturer les travaux directement par le délégataire.

La création de nouveaux PEI, ou déplacement ou remplacement, à la demande de la commune, sur le réseau AEP, sera à la charge de celle-ci. Le syndicat fera l'avance puis refacturera à la commune le coût relatif au poteau incendie.

Les missions contenues dans les délégations de Services Publics ou leurs avenants seront financés par la commune par mandatement du syndicat des factures reçues du délégataire.

## I.DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont été de 2 types :

- Pose d'un système de prise en charge pour la défense incendie sur l'ancienne cuve du réservoir de Toussaint pour la somme de 6 938.35 €
- Le contrôle des poteaux incendie sur les années 2020 et 2021 sur l'ensemble du territoire, selon le détail suivant :

Commune	Année 2020		Année 2021	
	Nombre de PI	Montant	Nombre de PI	Montant
ALBOUSSIÈRE	8	268,80 €	8	268,80 €
BOFFRES	14	470,40 €	14	470,40 €
CHAMPIS	7	235,20 €	7	235,20 €
CHARMES SUR RHONE	34	1 142,40 €	34	1 142,40 €
CHATEAUBOURG	4	134,40 €	4	134,40 €
CHATEAUNEUF DE VERNOUX	3	100,80 €	3	100,80 €
CORNAS	23	772,80 €	23	772,80 €
GILHAC ET BRUZAC	1	33,60 €	1	33,60 €
GUILHERAND-GRANGES	137	10 255,61 €	138	9 936,00 €
PLATS	7	235,20 €	7	235,20 €
SAINT PERAY	102	3 427,20 €	102	3 427,20 €
SAINT ROMAIN DE LERPS	8	268,80 €	8	268,80 €
SAINT SYLVESTRE	5	168,00 €	5	168,00 €
SILHAC	4	134,40 €	4	134,40 €
SOYONS	38	1 276,80 €	38	1 276,80 €
ST APOLLINAIRE DE RIAS	4	134,40 €	4	134,40 €
ST GEORGES LES BAINS	30	1 008,00 €	30	1 008,00 €
ST JEAN CHAMBRE	2	67,20 €	2	67,20 €
ST JULIEN LE ROUX	2	67,20 €	2	67,20 €
ST MAURICE EN CHALENCON	7	235,20 €	7	235,20 €
ST MICHEL DE CHABRILLANOUX	4	134,40 €	4	134,40 €
TOULAUD	21	705,60 €	21	705,60 €
VERNOUX EN VIVARAIS	28	940,80 €	28	940,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>22 217,21 €</b>	<b>494</b>	<b>21 897,60 €</b>

Ces prestations ont été entièrement refacturées aux communes.

## II.RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **45 831.81 €** et proviennent de :

-Refacturation des contrôles des PI aux communes pour l'année 2020 et 2021, soit 44 114.81 €.

-Refacturation de la fourniture et la pose d'un PI sur la commune de Toulaud pour un montant de 1 717.00€.

### III.RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 ET PREVISIONS BUDGETAIRES

EXPLOITATION - DEPENSES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Entretien des bâtiments	10 000,00 €	6 938,35 €	10 000,00 €
Contrôle des Poteaux Incendie	41 100,00 €	44 114,81 €	49 000,00 €
Virement à section investissement	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>52 100,00 €</b>	<b>51 053,16 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
Résultat de l'exercice 2021		- 5 221,35 €	
Résultat de clôture		2 705,62 €	

EXPLOITATION - RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Excédents antérieurs reportés	7 926,97 €	7 926,97 €	2 705,62 €
Participation des communes	44 173,03 €	45 831,81 €	57 294,38 €
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>52 100,00 €</b>	<b>53 758,78 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
Résultat de l'exercice 2021		- 5 221,35 €	
Résultat de clôture		2 705,62 €	

#### **IV. INVESTISSEMENT ET SCHEMA DIRECTEUR**

Aucune opération en section d'investissement n'a été réalisée au cours de l'exercice 2021 ni programmée pour l'année 2022.

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'eau potable, une phase optionnelle a été réalisée dans laquelle le bureau d'étude a établi, sur la base de la caractérisation du risque incendie sur le territoire du syndicat et les capacités de chaque PEI (Poteaux et Bouches Incendie), des cartes de couverture du risque pour chaque commune au regard des critères du règlement départemental.

Ces cartes doivent permettre de mettre en évidence les zones sur lesquelles le risque incendie n'est pas assuré par les PEI (Poteaux et Bouches Incendie) existants.

Ce document permet de :

- dresser l'état des lieux de la défense extérieure contre l'incendie existante. Les Points d'Eau Incendie (PEI) privés des ICPE, relevant de la police administrative spéciale des ICPE, sont de la compétence du préfet. A ce titre, ils ne figurent pas de façon obligatoire dans cet état des lieux,
- identifier les risques à prendre en compte en intégrant leur évolution possible,
- vérifier l'adéquation entre la défense extérieure contre l'incendie existante et les risques à défendre,
- déterminer les dispositifs à mettre en œuvre pour, soit être en conformité avec le RDDECI, soit améliorer la défense en place, si nécessaire,
- planifier, en tant que de besoin, la mise en place d'équipements supplémentaires.